



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 septembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 6 septembre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 5), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 20 incluse et à compter de la question n° 58), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 24 incluse et à compter de la question n° 66), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 67 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 24 jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 65 incluse).

Secrétaire :

M. Patrick BONTEMPS.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (de la question n° 21 à la question n° 57 incluse), M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 66), M. Abdel GHEZALI, M. Thierry MORTON, M. Dominique SCHAUSS (de la question 25 à la question n° 65 incluse), Mme Ilva SUGNY (pour la question n° 68), M. Pascal BONNET (à compter de la question n° 66), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 23 incluse et à compter de la question n° 66), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 66), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 66), M. Michel OMOURI (à compter de la question n° 66), Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 66), Mme Mina SEBAH (à compter de la question n° 66), Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 66), M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Carine MICHEL (de la question n° 21 à la question n° 57 incluse), M. Patrick BONTEMPS à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 66), M. Abdel GHEZALI à M. BODIN, M. Thierry MORTON à Mme ZEHAF, M. Dominique SCHAUSS à M. Pascal CURIE (de la question n° 25 à la question n° 65 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB (pour la question n° 68), Mme Marie-Laure DALPHIN à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 23 incluse).

OBJET : 15 - Transfert de propriété des vestiges mobiliers issus des fouilles de Saint-Vit, «Les Champs Traversains» appartenant à l'Etat

Transfert de propriété des vestiges mobiliers issus des fouilles de Saint-Vit, «Les Champs Traversains» appartenant à l'Etat

Rapporteur : M. l'Adjoint BONTEMPS

L'ambitieux projet de rénovation du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon est l'occasion pour le musée d'enrichir ses collections, notamment d'archéologie. Les fouilles archéologiques menées sur le territoire de Saint-Vit ont permis de mettre au jour des vestiges d'une importance majeure qui renouvellent la connaissance du Haut Moyen-âge en Franche-Comté, ces vestiges trouvent donc très justement leur place dans les collections du Musée.

La modalité d'acquisition de cet ensemble mobilier, environ 1 100 objets, consiste en un transfert de propriété de l'Etat au profit de la Ville de Besançon, à titre gratuit.

Le propriétaire du terrain, M. STECHER, a fait part de sa décision de renoncer à son droit de propriété sur les objets inventoriés et en a fait don à l'Etat. Par arrêté n° 2014/112 du 23 juin 2014, l'Etat est propriétaire de l'ensemble du mobilier inventorié.

Par courrier en date du 21 avril 2017, l'État nous a informés de la possibilité pour la Ville de Besançon de demander le transfert de ces vestiges à titre gratuit et en pleine propriété dans un délai de 6 mois à réception du courrier. A défaut de réponse au terme de ce délai, la Ville renonce à ce transfert. Ce transfert concerne les vestiges mobiliers et exclut les restes anthropologiques.

L'acceptation de ce transfert permet au musée de réaliser sa mission d'enrichissement des collections. Par ailleurs, dans le cadre du programme de rénovation du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon, le nouveau parcours d'archéologie régionale élargit son extension chronologique en s'ouvrant au Haut Moyen-âge, les résultats de la fouille de Saint-Vit «Les Champs Traversains» forment le cœur du discours. En effet le mobilier de deux sépultures de la nécropole sera présenté dans la salle consacrée au Haut Moyen-âge.

Pour rappel, le site a été fouillé entre 1995 et 1999, sous la direction de J-P Urlacher (Attaché territorial de conservation du patrimoine), avec la collaboration de F. Passart-Urlacher (SRA Franche-Comté) et de S. Gizard (Attachée Territoriale de conservation du patrimoine). Les moyens ont été mis en œuvre dans le cadre d'un programme de recherche soutenu par le Ministère de la Culture et de la Communication et le Département du Doubs. La fouille extensive a mis au jour 189 sépultures sur une surface totale de 4 000 m² et 1 100 objets ont été retrouvés dans les tombes qui constituent le cœur de cette acquisition. Enfin les résultats font l'objet d'une publication *in extenso* publiée aux Presses Universitaires de Franche-Comté.

Le cimetière alti-médiéval de Saint-Vit «Les Champs Traversains» est implanté sur un enclos funéraire daté entre la fin de l'âge du Bronze et le début de l'âge du Fer. Cet ensemble protohistorique fut fortement remanié et ne nous permet pas de restituer dans le détail les gestes funéraires.

Les sépultures du Haut Moyen-âge s'organisent autour de cet enclos et la richesse du mobilier accompagnant les défunts autorise un cadre chronologique affiné, phasé en trois horizons, entre la seconde partie du VI^{ème} siècle et les années 630/640. Les premières inhumations installées sur l'enclos protohistorique témoignent de dépôts datés de 550-560, vraisemblablement au moment de la réorganisation du royaume mérovingien de Bourgogne, après la mort de Clotaire en 561. La Bourgogne est attribuée à Gontrand qui la réorganise. La nécropole de Saint-Vit marque donc la présence de représentants du pouvoir franc à cette période charnière. L'analyse démographique donne l'image d'une population ayant connu de bonnes conditions de vie. Par ailleurs, l'ensemble du spectre démographique est représenté : adultes hommes et femmes, mais aussi les enfants. Ainsi dès l'âge de 5 ans, les enfants trouvaient leur place dans la nécropole et vraisemblablement aussi au sein

de la société. L'étude des structures funéraires, associées à des pratiques funéraires spécifiques comme l'abondance du dépôt d'armement et l'inhumation habillée, rappelle à l'évidence les modes franques qui ont été diffusés avec l'expansion du pouvoir politique (franc) dans le royaume de Bourgondie dans la seconde moitié du VI^{ème} siècle.

Le mobilier de cette acquisition est constitué des dépôts funéraires qui accompagnaient les défunts. Le costume funéraire se décline en fonction du sexe de l'individu inhumé et en fonction de la période considérée. Ainsi l'évolution du costume funéraire masculin montre un abandon progressif du dépôt d'armes combiné (haches, lances, angons...) au profit d'un dépôt unique de scramasaxe à partir de 600. Pour les sépultures féminines les changements sont moins nets, bien que la tripartition chronologique y soit lisible. Ainsi, la nécropole de Saint-Vit met en évidence les innovations successives dans le domaine du traitement mortuaire et il est permis de se demander si ces «étapes» n'interviennent pas comme des signaux destinés à traduire le choix des élites de se singulariser à des moments où l'autorité demande à être réaffirmée face au reste de la population, ce qui pose des questions relatives à la cohabitation avec les populations souches, l'évolution des pratiques funéraires notamment en relation avec le christianisme attesté notamment par une plaque boucle de ceinture à hippogriffe. En outre, dans le cadre de recherches récentes mettant l'accent sur le rôle de la vallée du Doubs, le site de Saint-Vit se trouve à la croisée des chemins : il correspond en effet à un itinéraire de communication transversale Est/Ouest, entre la Bourgogne et le plateau suisse et d'autre part à un axe Nord/Sud correspondant au cours du Doubs.

Le mobilier a été étudié par une dizaine d'archéologues dans plusieurs spécialités (anthropologie, mobilier métallique, céramologie, conchyliologie, analyse spatiale), ce qui rend cette collection particulièrement intéressante puisque directement en lien avec son contexte. La publication soutenue par l'Université de Franche-Comté, le CNRS, le Ministère de la Culture et de la Communication et par le Département du Doubs, témoigne de l'intérêt majeur de ce site.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter le transfert de propriété,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents au transfert de propriété.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

A handwritten signature in black ink, followed by a circular official seal of the Prefecture of Doubs. The seal contains a coat of arms and the text 'PREFECTURE DU DOUBS' and '85'.

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0